

POLOGNE



MECATEAM CLUSTER®



MISSION DE PROSPECTION

Du 25 au 29 Mai 2020

Date limite d'inscription : 30 Mars 2020

Votre contact

Elodie BALCON – CCI Bourgogne Franche-Comté

Tél : 03 86 60 61 19 – Mobile : 07 86 40 15 22

Email : e.balcon@bourgognefranchecomte.cci.fr

Organisée par :



Avec le soutien de






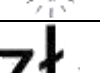


MISSION de Prospection – POLOGNE 25 – 29 Mai 2020

La CCI Bourgogne Franche-Comté vous propose une mission de prospection en Pologne, afin de saisir les opportunités d'y exporter.

POLOGNE

Quelques chiffres et données:

	Population	38,38 M
	Capitale	Varsovie
	Croissance en 2018	4 %
	PIB en dollars	586 mds
	Importations françaises :	8,24 Mds EUR
	Note environnement des affaires (source Coface)	A2
	Monnaie	Złoty (PLN)

- Position géographique idéale : proximité des marchés ouest-européens et des grands marchés de l'Est, notamment russes et ukrainiens, en plein développement.
- Taux de croissance stable 4,8% en 2017, 4,8% en 2018)
- Compétitivité-prix / main-d'œuvre
- Intégration dans la chaîne de production allemande
- Premier bénéficiaire des fonds structurels européens
- Économie diversifiée (agriculture, industries diverses, services)
- Ressources en Charbon

Informations sectorielles source : Business France et CCI France POLOGNE

Quelques secteurs porteurs :

- Automobile
- Aérospatial/ Electronique / R&D
- Industries et Infrastructures
- Industrie Alimentaire et équipement
- Services aux entreprises
- Bio et bien être
- Appareils ménagers
- Loisir (avec focus nautisme)

Focus sur :

➤ Industries et Infrastructures :

Grâce au concours de l'Europe, sur la période 2014-2020, 27 Mds d'euros sont mobilisés pour la **modernisation des infrastructures et de l'environnement**, les secteurs industriels liés à ces thématiques sont actuellement en plein essor.

D'ici 2023 le réseau des routes nationales devrait atteindre 7 650 km dont près de 5 650 km de voies express et 2 000 km d'autoroutes.

De nombreux investissements sont notamment dédiés au **secteur ferroviaire**. Dans le cadre du programme ferroviaire polonais, **66 milliards de zlotys vont être débloqués d'ici 2023 (15 milliards d'euros)**.

Le secteur ferroviaire en quelques chiffres :

Actuellement, environ **27 000 km de voies ferrées** sont exploitées par l'entreprise publique PKP–Polskie Linie Kolejowe (les chemins de fer polonais). En 2017, le PKP a transporté 304 millions de voyageurs, correspondant à une augmentation de 4% en un an. Le transport de marchandise a également augmenté de 8 % pour atteindre 240 millions de tonnes en 2017.

Les investissements prévus vont permettre principalement : d'augmenter la vitesse des trains, d'améliorer la sécurité des infrastructures, de moderniser les gares, les équipements et le matériel roulant. L'accent sera également mis sur le développement du système de vente de billets.

Ainsi, ce sont 9000 km de voies ferrées qui doivent être modernisés, dont 8500 km conçus pour les trains à grande vitesse. De plus, les dépenses comprennent la rénovation ou construction d'infrastructures : d'ici fin 2023, le PKP prévoit la **modernisation ou construction d'environ 200 gares, pour une valeur totale de 1,5 milliards de zlotys** (347 millions d'euros). Actuellement, **160 projets sont en cours**, dont la plupart en phase de préparation, c'est-à-dire avant les appels d'offres pour les travaux de conception ou de construction. Le confort des passagers doit notamment être amélioré grâce à un système d'information et de sécurité moderne, de même que l'intégration avec les transports en commun urbains. L'accessibilité pour les personnes handicapées est un facteur important: ascenseurs, rampes, marquages spéciaux doivent faciliter leurs déplacements.

Le PKP Intercity réalise ainsi son plus important programme d'investissements dans le matériel roulant, dont la valeur est estimée à près de 7 milliards de zlotys (1.6 milliards d'euros). Le programme comprend **l'achat de 185 nouveaux wagons et la mise à niveau de 700 wagons existants, l'achat de 19 nouveaux systèmes moteurs électroniques et la modernisation de 14 systèmes existants, ainsi que l'acquisition de 118 nouvelles locomotives et la modernisation d'environ 200 autres (électriques et au gazole)**

➤ Ville Intelligente :

De nombreux projets urbains réalisés par des villes polonaises ont pour **but de créer des « smart cities »** : achat de bus électriques et de tramways ou trolleybus, déploiement des systèmes ITS, mise en place des systèmes de car-sharing (y compris voitures électriques) et des bornes de recharge des voitures électriques. Il existe donc un **grand potentiel de développement pour toute entreprise proposant des technologies innovantes**. Ainsi, l'une des branches qui se développera rapidement est **l'électro-mobilité** qui, actuellement se trouve dans la phase initiale de développement.



MISSION de Prospection – POLOGNE

25 – 29 Mai 2020

ORGANISATION DE LA MISSION

PROGRAMME DE LA MISSION :



PROGRAMME POUR LES MEMBRES DU MECATEAM CLUSTER

- **Dimanche 24 Mai 2020 : DEPART** Vol collectif (avec assurance voyage)
Journée: Vol au départ de l'aéroport Paris CDC– Arrivée à Varsovie (1 bagage en soute compris)
Pour votre confort, sachez qu'il existe des trains directs Dijon – Aéroport Paris CDG
Transfert à l'hôtel
- **Du lundi 25 Mai au mercredi 27 Mai 2020:**
Présentation du marché ferroviaire en Pologne : état des lieux et grands projets
Témoignages – rencontres B2B avec les principaux acteurs du ferroviaire
Visites de sites
Possibilité de rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges individuel sur Varsovie ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous
- **Jeudi 28 Mai 2020 : RETOUR** Vol collectif (avec assurance voyage)
Matin : Vol collectif de retour (avec assurance voyage) Varsovie – Paris CDC

PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS :

CCI International Bourgogne Franche-Comté vous accompagne sur l'ensemble des grands marchés d'exportation. Dans le cadre de cette mission, nous vous proposons, en partenariat avec CCI France Pologne, de bénéficier de :

- **UN PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS SUR MESURE organisé par CCI France Pologne**
 - ✓ validation du potentiel et de votre cahier des charges (cibles recherchées)
 - ✓ sélection des prospects correspondants aux cibles
 - ✓ organisation du programme de rendez-vous

Les rendez-vous auront lieu sur 2 journées sur Varsovie (ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous). Possibilité de prolonger le séjour selon le programme de rendez-vous, moyennant des frais supplémentaires

- **UN ACCOMPAGNEMENT A TOUTES LES ETAPES par CCI International BFC**
 - ✓ Préparation du cahier des charges
 - ✓ Organisation logistique : AR sur ligne régulière en classe économique et hébergement quatre nuitées en hôtel 4 ou 5 étoiles (petit déjeuner inclus)
 - ✓ Possibilité d'être accompagné par un chargé d'affaire / interprète durant vos rendez-vous B2B
 - ✓ Accompagnement en étroite collaboration avec CCI France Pologne

Informations pratiques d'entrée en Pologne pour les français :

- Les ressortissants français ou d'un État membre de l'Union européenne, quel que soit l'objet de leur visite, ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours de moins de 3 mois.
- Ils sont admis sur le territoire polonais sur présentation **d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.**
- Il est conseillé de mettre à jour les vaccinations habituelles
- Recommandation : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/pologne/>
- Avant votre départ, vous pouvez vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
-



MISSION de Prospection – POLOGNE

25 – 29 Mai 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier **avant le 30 Mars 2020** :

CCI Bourgogne Franche-Comté / Jocelyne LEFEVRE - 2, Avenue de Marbotte – B.P. 87009 – 21070 DIJON CEDEX.

**Merci de joindre à ce bulletin un acompte de 50 % du total TTC
par chèque à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté**

Raison sociale

Adresse

CP..... Ville..... Tél

Nom / Prénom de la personne responsable de la mission :

E-mail Numéro de mobile :

Personne de l'entreprise se déplaçant :

(Indiquer les NOM et Prénoms tels qu'ils figurent sur la carte d'identité ou le passeport)



COÛT DE LA MISSION sur la Pologne pour les membres MECATEAMCLUSTER:

Prix **MISSION avec subvention régionale***

2 100,00 € HT soit 2 520,00€ TTC

Prix **MISSION sans subvention régionale**

4 200,00 € HT soit 5 040,00 € TTC

Pour 2020, la Région a fait de la Russie une priorité et soutient cette opération au plus fort taux d'engagement.

*** Soutien financier de la Région, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité suivants :**

- Etre une entreprise de la région Bourgogne Franche-Comté
- Entreprise constituée sous forme juridique commerciale de moins de 250 salariés
- CA annuel < à 50 millions d'€ **ou** au total de bilan < à 43 millions d'€
- N'appartient pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)
- Ne réalise pas une activité de négoce

Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité de la Région

Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

Le prix inclut les prestations suivantes :

- L'organisation de votre programme de rendez-vous
- Accompagnement CCI International BFC
- Vol collectif Aller-Retour depuis Paris
- L'hébergement 3 nuitées sur Varsovie

Non inclus :

Repas ; Téléphone ; Dépenses personnelles, Autres déplacements intérieurs, Interprètes (sauf si l'entreprise choisit l'option interprétariat)



J'accepte les conditions de participation à la mission ci-après.

Le, à

Cachet et signature



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI International a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI International est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (2 avenue de Marbotte 21000 Dijon). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté.

I.3. La prestation de CCI International inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de CCI International

I.4. Dans la prestation de CCI International ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariat non prévus

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI International font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International (2 avenue de Marbotte 21000 Dijon) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI International accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International

II.5. La réception par CCI International du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues.

Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre

Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI International émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI International se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI International, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation etc ...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI International s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI International Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI International, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI International n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent.